
ICANN72 | Réunion générale annuelle virtuelle – Réunion conjointe : GAC et l'ALAC
Mardi 26 octobre 2021 – 09h00 à 10h00 PDT

GULTEN TEPE :

La séance est désormais enregistrée.

Bonjour, bon après-midi, bonsoir. Bienvenue à la réunion du GAC avec l'ALAC dans le cadre de l'ICANN 72, prévue ce mardi 26 octobre à 17 heures UTC.

Étant donné que ces séances sont publiques et que d'autres membres de la communauté de l'ICANN peuvent être présents, l'équipe de direction de l'ALAC et le personnel de soutien encouragent les représentants du GAC à indiquer leur nom et leur affiliation dans la fenêtre de chat afin de faciliter le registre de présence.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez taper dans le chat, en bas de la fenêtre de Zoom, en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot « question » ou « commentaire » comme indiqué dans le chat.

Le service d'interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les six langues de l'ONU, plus le Portugal. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent parler ou écouter en cliquant sur l'icône d'interprétation située dans la barre d'outils de Zoom.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main dans la salle Zoom. Lorsque vous serez appelés par votre nom par les facilitateurs de la séance, veuillez activer le micro et prendre la parole.

Veuillez dire votre nom pour l'enregistrement, ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à une vitesse raisonnable pour permettre une interprétation raisonnable de vos propos, et assurez-vous de mettre sur muet tous vos autres dispositifs au moment de parler.

Finalement, cette séance, à l'instar de toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requise de l'ICANN. En cas de perturbation pendant la séance, notre équipe technique désactivera le micro de tous les participants.

Cette séance sera enregistrée. Les enregistrements et les transcriptions seront disponibles sur la page de la réunion ICANN 72.

Maintenant, je vais donner la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail. Manal, vous avez la parole.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Gulden.

Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Bienvenue à cette séance bilatérale GAC/ALAC qui est programmée pour une heure.

Pour commencer, je tiens à souhaiter la bienvenue à Maureen et à tous les membres de l'ALAC, et à remercier Yrjo Lansipuro et Shi Young Chang de leur travail dans la période intersessions pour pouvoir mettre au

point l'ordre du jour que vous voyez à l'écran en ce moment. Donc Shi Young y a collaboré.

Vous voyez ici des questions de politiques publiques d'intérêt commun pour le secteur gouvernemental comme pour les utilisateurs finaux de l'Internet. J'espère pouvoir entretenir des échanges enrichissants et une interaction active.

Avant de commencer, je vais demander à Maureen si elle souhaite nous adresser la parole avec des remarques préliminaires.

MAUREEN HILYARD :

Merci, Manal, pour votre bienvenue chaleureuse. C'est toujours un plaisir de rencontrer le GAC. Je voudrais moi-même Yrjo et Shi Young pour leur travail de définition de notre ordre du jour pour une séance qui sera sans doute enrichissante et qui nous permettra de mettre en commun des informations à ces sujets.

En ce moment, je voudrais également expliquer ce qui se passe d'habitude dans nos réunions générales, à savoir que la direction est modifiée. Ici, notre équipe de direction perdra Yrjo, qui est sortant et qui a très bien desservi l'ALAC et le GAC au cours des cinq dernières années. Nous apprécions énormément tout son travail. J'ai fait partie des discussions entre Yrjo et Shi Young pour l'organisation de cette séance, et ils sont tous deux brillants.

Or, je voudrais également profiter de cette occasion pour présenter les agents de liaison auprès du GAC à partir de maintenant, à savoir Mme Joanna Kulesza. Si c'est bien que le rôle d'Yrjo sera difficile à

remplacer et j'espère moi-même pouvoir continuer à travailler avec le GAC depuis mon poste de présidente de l'ALAC.

Voilà pour ce qui est des nouvelles de l'ALAC et de nos relations avec le GAC. Merci Manal.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Maureen. Merci pour cette mise à jour.

Nous réitérons nous-mêmes notre appréciation sincère du travail d'Yrjo. Nous souhaitons également souhaiter la bienvenue à Joanna, nous espérons renforcer davantage nos interactions avec vous.

Sur ce, je pense que nous sommes prêts à avancer avec notre ordre du jour. Je vois que le point suivant correspond à l'ICANN et aux gouvernements, et c'est Joanna, du côté de l'ALAC, qui serait responsable de présenter cela. Alors, à vous, Joanna.

JOANNA KULESZA :

Merci Manal. Merci, Maureen, pour cette présentation et pour la chaleureuse bienvenue. Je remercie sincèrement Yrjo, qui a été très généreux avec son temps et son expertise pour s'assurer que rien ne sorte de contrôle. Je sais qu'il n'est pas facile de le remplacer.

Alors, pour commencer, je voudrais essayer de vous expliquer quelles ont été les réponses de l'ALAC au Conseil d'administration au cours de la réunion d'hier par rapport à la première question qui nous a été posée quant aux communautés qui veulent faire avancer la relation de

leur gouvernement. Et le meilleur endroit pour en discuter, me semble-t-il, est la réunion actuelle.

L'ALAC a répondu avec trois points centraux, dont un pourrait être prévisible, à savoir que nous avons beaucoup insisté sur le fait que ces deux comités consultatifs se ressemblent beaucoup ; nous travaillons sur le terrain avec des personnes avec qui nous nous entretenons et dont nous considérons les besoins à travers des processus ascendants de l'ALAC qui sont complémentaires de ceux du GAC visant à s'assurer que l'espace cybernétique soit libre, sûr et ouvert pour les citoyens.

Suivant la direction d'Yrjo, nous avons reçu énormément d'informations par rapport à la manière dont les structures de l'At-Large, les personnes, les O.N.G., les entreprises, les opérateurs de registres de domaine et les bureaux d'enregistrement travaillent sur le terrain. Nous voudrions être sûrs que ce processus se traduise en une application plus active sur le terrain, et nous espérons que cela permette d'avoir une participation à l'At-Large plus active à différents niveaux du gouvernement et à différents forums de soutien gouvernemental.

Donc, nous voudrions être sûrs que ces structures individuelles d'At-Large et les différents membres du GAC et des institutions qu'il représente soient complémentaires, et que le message que nous transmettrons au monde extérieur par rapport à la pertinence des politiques de l'ICANN pour les défis géopolitiques contemporains reste cohérent.

Nous avons beaucoup discuté de la meilleure manière de promouvoir le renforcement des capacités et de soutenir toute la communauté de l'ICANN au niveau de la sensibilisation et de la diffusion.

L'une des réponses de l'ALAC par rapport à la première question posée par le Conseil d'administration se centrait sur les mesures très pratiques qui pouvaient être adoptées avec le soutien de l'organisation ICANN pour faire que ce message qui sera transmis au monde extérieur soit cohérent et correct.

Nous avons vu que nos ALS et nos membres individuels ont redoublé leurs efforts, en tant qu'unité constitutive, ou avec l'organisation ICANN, pour mettre au point des documents et des matériels de support. Donc nous encourageons le Conseil d'administration à organiser le soutien pour l'élaboration de matériel et de documentation qui puissent être utilisés pour le renforcement des capacités ou à des fins de sensibilisation.

Et puis, pour ce qui est des communautés individuelles de l'ICANN et la génération de synergies entre ces dernières, nous conseillons que l'ICANN suive le trajet qui a déjà été emprunté par certaines des grandes entreprises d'Internet, telles que Facebook ou Google, qui ont des diplomates professionnels pour ne pas parler de lobby, mais des personnes et des professionnels qui font passer le message et transmettent leurs intérêts spécifiques. Donc, ce que nous proposons serait d'avoir une piste de travail 2.5 d'échange entre la communauté de l'ICANN et les gouvernements.

La communauté de l'ICANN est riche en matière d'expertise. Il pourrait être intéressant de pouvoir la mettre à profit à travers le renforcement des capacités et l'exportation de ces expertises au monde extérieur. Donc, ce que nous avons proposé est d'avoir une approche qui soit soutenue à travers un programme académique du Conseil d'administration. Nous avons davantage d'informations là-dessus, mais je sais que le temps nous est compté, je vais donc m'arrêter là. Merci de nous avoir écoutés. J'espère véritablement pouvoir continuer à faire avancer ce programme.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Joanna.

Nous bénéficierons tout à fait des différentes structures At-Large que vous avez au nombre de 240 et quelques.

Au GAC, nous avons 79 États membres, et des observateurs de 38 organisations intergouvernementales.

Il serait tout à fait avantageux d'établir des canaux de communication entre les structures At-Large et les membres du GAC et les décideurs de politiques. Il serait même bénéfique d'être en lien avec les gouvernements qui ne sont toujours pas membres du GAC ; si possible, on pourrait essayer de le faire à travers les structures At-Large. Un bon point de départ pourrait donc être de répertorier les États membres du GAC, les pays où vous avez des structures At-Large, et entre les deux voir comment établir quel serait le meilleur point de départ pour les différentes avenues et voies que vous avez expliquées.

Je vais m'arrêter là pour voir si nous avons des demandes de prise de parole, soit du GAC, soit de l'ALAC. Je n'en vois pas. Je conclus donc que l'on peut avancer. J'essaierai de revenir vers le chat, et c'est ce que je conseille aux collègues également ; de suivre le chat pour voir quels sont les autres commentaires qui sont formulés. Mais n'hésitez pas à lever la main et demander la parole si vous avez des commentaires.

Je signale que nous essayons de suivre de près les réactions et les réponses de la communauté à cette question qui a été posée par le Conseil d'administration aux différents secteurs de la communauté pour connaître l'avis de la communauté vis-à-vis de cette question.

Malheureusement, la réunion entre le Conseil d'administration et l'ALAC est en conflit direct avec les séances du GAC, mais nous essaierons d'écouter l'enregistrement pour savoir ce qui a été discuté entre le Conseil d'administration et les différents secteurs de la communauté. Merci.

En l'absence de demandes d'intervention, je pense que l'on pourrait passer à la diapositive suivante.

Nous avons ici deux questions concrètes. Devrais-je céder la parole à quelqu'un d'autre ou voulez-vous que je lise les questions moi-même ? Que préférez-vous ?

SHI YOUNG CHANG :

Peut-être que je pourrais lire les questions à haute voix, Manal.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui, Shi Young. Allez-y.

SHI YOUNG CHANG :

Merci, Manal, et merci, Joanna, d'avoir partagé ces informations par rapport aux membres de l'ALAC.

Le renforcement des capacités bénéficierait énormément du soutien du Conseil d'administration. Il devrait y avoir beaucoup de collaboration entre les AC. Et même nous, en Corée du Sud, nous essayons toujours d'insister sur la collaboration entre les différents gouvernements pour l'organisation de ce type de formation. Ce qui aurait un impact très positif au niveau de la gouvernance de l'Internet et de la sécurité sur Internet.

Je voudrais maintenant lire les deux questions qui ont été proposées.

Donc, la première chose, c'est que nous avons une proposition qui a été faite au Conseil d'administration par rapport à ces sujets, dans le cadre des réunions avec le Conseil d'administration. Mais je voudrais également noter que, donc, la question c'est : est-ce que vous pensez que, si le GAC et l'ALAC élargissent leur rôle dans le domaine de l'élaboration de politiques à l'ICANN, surtout en ce qui concerne les questions géopolitiques, est-ce que ceci est conforme aux statuts de l'ICANN ? Donc, il y a des questions de géopolitique évolue. Donc, faut-il améliorer nos règlements de manière à faire évoluer le modèle ? Qu'est-ce qui est souhaitable ? Donc ça, c'est la première question.

Deuxième question, donc, par rapport à la première— qui est liée à la première : donc du point de vue du GAC, j'aimerais savoir ce que nous

pouvons faire pour améliorer l'inclusivité et permettre les points de vue divers des utilisateurs finaux donc pour permettre que ceci se reflète dans les processus d'élaboration de politiques de l'ICANN.

Donc voilà les sujets. Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent débattre de ces questions ? Donc, vous avez la parole.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je vois que Joanna à la main levée. Merci. Allez-y, Joanna.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup, Shi Young.

Je crois que ces questions, eh bien, nous allons en parler dans le cadre des interventions des collègues de l'ALAC par rapport aux politiques précises, par rapport aux comités consultatifs et ce qu'ils soutiennent en termes de politique. Nous allons en fait en parler tout à l'heure. Je pense que ce sera la réponse à votre première question.

En ce qui concerne l'inclusivité, c'est quelque chose qui nous tient à cœur à l'At-Large. Et je crois que nos activités sur le terrain ont pour objectif justement, dans le cadre des ALS, de répondre à cet enjeu.

Mais pour ajouter autre chose, la question de la diversité, l'avantage de cette diversité doit également inclure les autres mesures que nous avons mentionnées. Plus nous élargissons la communication en dehors de la bulle, eh bien, ceci permettra d'atteindre cet objectif.

Et donc, dans ce sens, je pense que ces deux diapositives sont complémentaires. Donc voilà. Je souhaite tout à fait promouvoir ce type de communication sur ces sujets.

SHI YOUNG CHANG :

Merci Joanna. Effectivement, il y a en lien entre ces questions. Donc merci pour ces réponses très utiles. Et je me demandais s'il y avait d'autres mains qui s'étaient levées par rapport à ces questions.

Je vois Jonathan. Jonathan, allez-y. Vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK :

Jonathan Zuck au micro. Merci. Je vais mettre la caméra. Ce sera plus sympa. Donc, ce sont des questions intéressantes, et j'aimerais bien savoir si l'on pouvait les clarifier.

Première question que vous posez, donc élargir nos rôles dans le cadre de l'élaboration des politiques à l'ICANN. J'aimerais bien savoir ce que vous voulez dire par là.

L'ALAC en particulier travaille bien au-delà, ou a un rôle bien plus large que les autres comités consultatifs en termes de participation aux PDP et au travail intercommunautaire. Donc, la question que je vous pose c'est quels sont les domaines que vous envisagez, qui seraient donc des domaines supplémentaires dans lesquels on soit investi en ce qui concerne les politiques à l'ICANN.

Il y a un domaine qui, selon moi, a parfois été utilisé, et dans lequel l'ALAC a pu lancer des rapports dans le cadre des PDP. Et c'est quelque

chose que nous faisons rarement, mais c'est quelque chose que nous pouvons faire. Mais au-delà de cette situation, j'aimerais bien savoir ce que vous voulez dire par là. Et même chose par rapport à l'inclusivité et par rapport à la diversité des points de vue. J'aimerais bien savoir ce que vous voulez dire aussi par là. Est-ce que vous parlez de notre propre présentation ? Est-ce que vous voulez dire encourager la BC, l'IPC, à être en lien ? En fait, j'aimerais bien savoir si vous pouvez nous orienter un petit peu par rapport à la signification exacte de ces questions. Merci.

SHI YOUNG CHANG :

Merci, Jonathan, pour ces questions. Oui. Ce que je veux dire par là première question, c'est, à la base, que donc il y aurait peut-être un élargissement du rôle des gouvernements dans le domaine de l'éducation, etc., et donc, sur les questions géopolitiques, dans le domaine de la cybersécurité où il peut y avoir de réels préjudices. Il me semble que certains acteurs pourraient avoir un rôle qui est plus important. Et c'est le cas, je crois, dans le cadre de la pandémie. Donc, peut-être que l'on pourrait changer les règlements puisque l'environnement évolue. L'idée étant d'avoir plus de moyens de s'exprimer. Et je pense, surtout, dans le domaine géopolitique ; on pourrait peut-être trouver des points communs, les questions sur lesquelles nous nous retrouverons.

Et donc c'est un petit peu les exemples que je peux donner par rapport à cette question. Est-ce que cela vous aide Jonathan ?

JONATHAN ZUCK : Un peu. Mais ce que je veux dire par là, c'est donc que je parlais d'un rapport thématique officiel du personnel, qui, en général, lance le processus PDP. Donc, dans mon exemple, j'utilisais le rapport sur les thématiques avec un grand « T ». Mais vous parlez plutôt de livre blanc peut-être, donc de la publication conjointe, du travail conjoint sur ce type de document, de manière à mieux se faire entendre. En tout cas, c'est ce que je crois que vous décrivez dans cette question.

SHI YOUNG CHANG : Oui. Tout à fait. C'est ce que je voulais dire. Merci. Alors, je vois la main de l'UTC.

CTU : Oui. Merci. Rodney au micro. J'ai mis une question dans le chat. Et donc, je souhaitais d'abord vous remercier pour cette excellente présentation.

Ma question est relative aux structures At-Large de l'ALAC. Quels sont les mécanismes que vous avez pour vous assurer que la liste est à jour – la liste de ces organisations qui sont toujours actives, surtout dans le cas de LACRALO. Par exemple, je sais qu'il y a plusieurs groupes qui n'existent plus. Et donc, est-ce qu'il existe des mécanismes pour s'assurer que la liste est à jour et que ces organisations sont toujours actives et participent activement au processus ? Merci.

SHI YOUNG CHANG : Merci CTU. Peut-être que quelqu'un peut répondre à cette question de CTU du point de vue de l'ALAC ?

ALAN GREENBERG : J'avais levé la main. J'espère que je peux intervenir ?

Effectivement, c'est une bonne question. L'ALAC a mis en place un petit groupe de travail l'année dernière qui travaille à la mobilisation des ALS. Et dans le cadre de ce travail, nous avons prévu de réaménager le processus d'accréditation des ALS, avec des vérifications régulières, un feedback régulier avec les ALS, de manière à s'assurer qu'elles existent bien toujours et que leur intérêt de participer à l'ICANN demeure. Donc, c'est quelque chose que nous laissons les RALO gérer. Jusqu'à maintenant, c'est de cette manière que la surveillance se fait. Mais nous allons donc officialiser ce processus au cours de l'année à venir.

SHI YOUNG CHANG : Merci Alan. Hadia, je vois que vous avez la main levée.

HADIA EL-MINIAWI : Oui. Merci. Je souhaitais ajouter qu'AFRALO a également, récemment, mis à jour le règlement intérieur d'AFRALO. Et donc, nous allons effectivement nous concentrer sur cette question aussi dans l'année à venir. Nous allons travailler la mobilisation des ALS, et nous allons également essayer de réfléchir à la question de ne pas avoir des ALS qui

sont simplement là à ne rien faire et qui sont complètement inactives.
Donc, voir un petit peu comment gérer ces questions.

SHI YOUNG CHANG :

Merci beaucoup pour cette réponse. Je ne vois pas de main levée.
Personne. Donc, merci Hadia. Donc vous nous dites dans le chat que
vous avez actuellement 251 ALS. Donc merci pour cette réponse.

Nigel ? Nigel, allez-y.

NIGEL HICKSON :

Oui. Merci beaucoup. Bonjour, bonsoir.

Je crois que Manal l'a déjà dit, mais je pense qu'on peut le répéter. Je
crois que c'est une structure excellente que nous avons à l'ALAC. Il est
tout à fait utile d'avoir des groupes de personnes venant de tant de pays
différents, qui sont engagés par rapport à la discussion sur la
gouvernance de l'Internet et à son avenir. Et donc, par rapport à
l'existence des groupes, je pense que ce qui serait utile, en tant que
membre du GAC, c'est d'avoir une sorte de tableau ; on aime beaucoup
les tableaux au GAC. Donc pour savoir quelles sont les ALS qui existent
pour nos pays. Ce serait tout à fait utile, de manière à justement établir
ce dialogue. Et je vous remercie par avance.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Shi Young, votre micro est éteint.

SHI YOUNG CHANG : Ah excusez-moi. Merci Nigel pour ces informations, cette contribution du côté du GAC, et merci à Heidi pour la liste des ALS des RALO. Je crois que nous avons 15 minutes pour cette question, mais je ne vois pas d'autre main levée. Donc, je pense que nous pouvons peut-être conclure cette première discussion. Et je vais maintenant passer la parole à Manal qui va poursuivre les délibérations. Je vous remercie tous pour votre participation.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Shi Young, Joanna, et tous ceux qui ont contribué à cette conversation. Donc, si nous passons à la diapositive suivante sur l'utilisation malveillante du DNS. Et à l'avenir, Nigel Hickson du GAC et Jonathan Zuck de l'ALAC vont lancer le débat.

NIGEL HICKSON : Jonathan, est-ce que vous voulez bien commencer ? Je viens juste de parler, donc—

JONATHAN ZUCK : Oui. Donc c'est un sujet intéressant, parce que la chambre des parties contractantes a essayé en fait de prendre un petit peu possession de cette question. Et ils ont été un petit peu sur la défensive lors des quatre réunions à peu près de l'ICANN— les quatre dernières réunions. Et donc, ils ont essayé de faire remonter à la surface tous leurs efforts. Il n'y a

rien de nouveau, mais simplement ils souhaitent que nous soyons de leurs efforts, ils souhaitent nous aider à mieux comprendre les différences entre ce qu'ils considèrent comme leur rôle par rapport au rôle d'autres acteurs, par exemple les fournisseurs de services d'hébergement. Et également ce qu'ils pensent faire partie du mandat de l'ICANN, des contrats, et ce qu'ils font volontairement en tant qu'entreprise, mais qui ne fait pas partie du mandat de l'ICANN.

Donc, ce sont des distinctions importantes, je crois, pour nous tous. Et donc, la question devient est-ce que nous sommes d'accord par rapport aux limites qu'ils ont établies. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire, au GAC et à l'ALAC, que ces limites existent. Il y a des choses qui ne font pas partie du mandat de l'ICANN, et qui, donc, ne sont pas de la responsabilité de l'ICANN. Que ce soit du point de vue des contrats ou des clients.

Et donc, je crois que nous pouvons voir qu'il y a des exemples dans lesquels le fournisseur de service d'hébergement est une meilleure source de correction. Par exemple, pour éliminer un site. C'est un petit peu l'option nucléaire de réaction lorsqu'on trouve un contenu malicieux.

Donc, par rapport à une des questions que nous avons devant nous, c'est justement de savoir si l'on est d'accord sur les limites telles qu'elles ont été établies.

Et par rapport au mandat de l'ICANN, c'est donc tout ce qui est lié au contenu.

Alors, ce qu'a fait la chambre des parties contractantes était de faire en sorte que tout ce qui est lié au contenu soit identifié comme étant en dehors de l'environnement de l'ICANN, que ce soit l'institut de l'utilisation malveillante du DNS, ou le cadre pour les personnes qui vont signaler l'utilisation malveillante. Tout est sous-traité avec des cabinets externes, là où l'on ne veut pas que la communauté de l'ICANN intervienne. Et je comprends bien leur décision. Mais nous, en tant que comité consultatif, me semble-t-il, nous devons décider si nous considérons ou pas que la normalisation du cadre des personnes auxquelles on fait confiance serve mieux les intérêts de l'ICANN et du groupe. Et puis, on doit voir ce qui est dans l'enclos, et ce qui est en dehors de cet enclos, comme l'appelait Suzan il y a beaucoup d'années. Et je pense qu'il faudrait que l'on se mette d'accord là-dessus également de sorte que l'on puisse avoir une voix unie à la conversation, à la discussion.

Par ailleurs, il reste des sujets en cours de discussion qui n'ont pas été résolus pour nous et au sein de la chambre des parties contractantes, à savoir la question des coûts associés à l'analyse de la prévisibilité et de savoir si l'on devrait ou pas insister à ce que l'ICANN investisse sur l'analyse de prévisibilité pour que les parties contractantes qui ne sont pas de la même taille que celles avec lesquels nous discutons puissent s'impliquer à ce type d'exercice d'analyse de prévisibilité que fait le .AU, par exemple, et de savoir quelle est la manière de pouvoir réduire le coût de l'adoption de cela.

L'autre question pour laquelle je sens une frustration continue est de savoir si le service de la conformité contractuelle a ou pas les outils

nécessaires pour pouvoir imposer des conséquences pour toutes les parties contractantes avec lesquelles nous sommes en contact et celles qui ne sont pas en contact avec nous, mais pour des actions qui méritent une action d'imposition de nos règles. Je sens que c'est également une frustration. Vous nous en avez déjà entendu parler localement, en tant que représentants gouvernementaux, sachant que plus de réglementation a surtout tendance à avoir un impact que sur les personnes qui suivent les réglementations, et que, pour ceux qui ne s'y intéressent pas, cela n'a aucun impact. Il faut trouver où établir la limite entre les deux. Parce qu'autrement, on finit par imposer plus de charges à cause des personnes qui agissent de mauvaise foi, mais les impacts sont subis par ceux qui agissent de bonne foi. Donc, que faire par rapport à la conformité contractuelle, au service de conformité de l'ICANN ? Voulons-nous, comme dans la série de 2012, essayer d'insister pour qu'il y ait des modifications mêmes si mineures aux RA et à la conformité avec ces contrats ?

Nombre de nos recherches indiquent qu'un grand nombre d'enregistrements malveillants viennent d'une quantité réduite de parties contractantes. Et donc, nous devons nous occuper d'affronter ces personnes-là, ces acteurs, ces bureaux d'enregistrement. Et en tant que comité consultatif, nous sommes, conséquemment, préoccupés par l'utilisation malveillante du DNS, les acteurs malveillants, etc. Et je pense que ce sont tous des sujets de conversation qui nous intéressent.

NIGEL HICKSON :

Merci beaucoup Jonathan.

Je pense que vous avez présenté la question de manière très éloquente. Je n'ai plus beaucoup d'autre à dire— vous me coupez l'herbe sous les pieds.

Au GAC, heureusement, nous avons des représentants qui participent au groupe de travail sur la sécurité publique, qui ont fait un travail formidable à ce sujet. Mais j'ai quelques considérations du point de vue du Royaume-Uni.

Il est intéressant de savoir qu'il ne s'agit pas d'un sujet abstrait pour nous. Soit parce que nous avons des politiques qui sont curieuses, soit parce que cette question est assez prioritaire pour nous en raison de la législation proposée sur la sécurité en ligne, qui est également une question sur laquelle il y a beaucoup de conjectures. Mais en tout cas, ce sont des sujets d'intérêt et les gens posent des questions : que fait l'ICANN par rapport aux enregistrements malveillants ?

Si quelqu'un a une loi qui veut appliquer à une banque— ou qui veut demander une chaîne pour avoir un nom de domaine pour une banque, pour des services bancaires, mais qu'après ce n'est pas le cas, eh bien, à des fins malveillantes s'il manifeste une finalité pour l'enregistrement, mais que c'est autre chose. C'est malveillant. Pour beaucoup de personnes, il s'agit d'un problème de l'ICANN. Et l'on pourrait très bien discuter de savoir s'il s'agit d'une question de contenus, d'une question technique. Et je suis d'accord. Il faut que l'on sache où est la limite entre les deux.

Et comme vous l'avez très bien dit, Jonathan, nous n'allons pas défendre que les grands bureaux d'enregistrement soient suspendus

parce qu'il y a des contenus malveillants sur ce site, exprès ou autre. Mais cela ne nous appartient pas. Je pense que nous devons reconnaître qu'il s'agit d'un grand problème, et qu'au cours des dernières semaines, nous l'avons très bien exprimé.

Il y a eu une réunion d'information de l'ALAC la semaine dernière qui a connu des niveaux de participation très bons, et dont la portée a été très bien définie. Il y a eu également un atelier du Conseil d'administration de deux ou trois heures — je ne suis plus sûr — vendredi soir. Et encore une fois, le sujet a bien été présenté. Et beaucoup d'experts, à l'atelier du Conseil d'administration, ont signalé de gros problèmes qui persistent dans ce domaine ; certaines des définitions entre contenus, abus technique, n'étaient pas faciles à mettre en des mots concrets.

Et donc, la manière de penser, bien sûr, dépendra de cela. La chambre des parties contractantes et d'autres s'y penchent et y travaillent beaucoup. Je sais moi-même avec une initiative du [BIG] qui me semble être une initiative formidable. J'espère qu'elle pourra nous aider à faire la différence. Mais comme vous dites, reste à voir si l'on peut imposer des conséquences sur ces mauvais acteurs. On ne peut pas porter préjudice à tous à cause de quelques acteurs malveillants ; mais que faire autrement ? Peut-on apporter des modifications aux contrats par exemple ? Devrait-il y avoir un processus d'élaboration de politiques pour essayer de trouver d'autres initiatives ?

Je vais m'arrêter là. Mais ces discussions ont une très grande valeur, et je suis content que l'on puisse en discuter de manière ouverte, suivant le format actuel. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Nigel. Ici, à Los Angeles, nous avons un citronnier dans le jardin. Il y a des citrons que vous pouvez arracher avec la main, et des citrons pour lesquels il vous faut un outil spécial avec tout un système d'ingénierie pour pouvoir les arracher. Et c'est de là que vient le terme des fruits qui sont murs et prêts à être arrachés. C'est une question de savoir ce qui pourrait être fait tout de suite avec peu d'efforts et avoir un grand impact, un grand bénéfice.

Donc l'idée de poursuivre les acteurs malveillants, au moins d'acteurs malveillants ou autres, fait l'objet d'un certain niveau d'accord au sein de la chambre des parties contractantes d'ailleurs. Je pense qu'ils regardent l'ICANN et se demandent pourquoi l'ICANN n'est pas plus agressive avec ces acteurs comme Net India ou ce type de société qui semble avoir les mêmes problèmes endémiques encore et encore, mais qui sont les fruits murs ici dans l'équation. Ce n'est pas que la chambre des parties contractantes soit parfaite ; loin de cela. Ou que le cadre d'utilisation du DNS soit exactement ce que l'on voudrait qu'il soit. Ou que la définition de l'utilisation malveillante du DNS est correcte. Mais il nous appartient d'accepter toutes les définitions, de tenter du travail de consensus au sein de l'ICANN et d'identifier le travail qui reste à faire et qu'on doit faire.

Je pense que c'est ça qui représente les fruits à notre portée, les fruits qui sont murs. Et je pense que le GAC et l'ALAC doivent consacrer du temps à l'établissement des priorités. On parlait avant d'expliquer notre rôle, de travailler ensemble sur ces points d'intérêt. Peut-être que cette initiative d'établissement de priorités de notre travail devrait nous permettre de dire bon, d'accord, on doit établir quels sont les actes pour avoir des résultats plus efficaces que prévu avec cette approche de toujours tout discuter.

C'est mon introduction. Si l'on me demandait sur quoi l'on devrait travailler, eh bien, peut-être de petits amendements aux contrats des bureaux d'enregistrement seraient un changement mineur pour nous aider à parvenir à ce changement que nous voulons générer.

J'ai vu que Susan Chalmers avait levé la main, mais elle semble l'avoir baissée. Et cela me déplaît, mais je vais céder la parole à Alan Greenberg maintenant.

ALAN GREENBERG :

Merci. Merci d'être déçu.

J'ai un commentaire bref à faire ici. Au cours des dernières minutes, on a beaucoup parlé de conformité contractuelle, de modification de ce contrat, etc. Alors, pour rappel, nous avons travaillé pendant beaucoup d'années sur la version 2001 du contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement, le RAA. Et en 2018, à peu près, il y a eu un gros problème lorsqu'on a vu que l'ICANN révisait le contrat à travers

différentes négociations qui ont débouché sur les changements de 2009 et de 2013.

Pour beaucoup d'entre nous, la période entre 2001 et 2009 a trop duré. C'est-à-dire qu'il y a eu huit ans sans changement aux termes que suivaient les bureaux d'enregistrement. Et je disais que c'était un fiasco pour nous. Et ça a débouché sur un changement. En ce moment, on a RAA de 2013. Donc il date d'il y a huit ans, encore une fois. Et le fait que rien n'a changé, sachant que notre environnement au niveau des enregistrements, du fonctionnement a beaucoup changé depuis 2013, est ridicule. Donc je pense que nous sommes tout à fait prêts pour une grande révision. Mais que je sache, il n'y a pas de travail en cours de grande initiative pour ce faire.

Et donc, je pense que l'on devrait commencer à insister à avoir les contributions de la communauté pour savoir quels sont les types de modifications nécessaires. En 2013, il y a eu un grand groupe de travail qui a été créé pour identifier les problèmes qui devaient être abordés. Ils ne sont pas tous toujours comblés, mais peut-être qu'on pourra se retrouver avec un autre RAA pendant huit ans autrement.

JONATHAN ZUCK :

Merci Alan. Oui. Et la question, c'est de savoir si finalement nous sapons nos efforts en suggérant que cette transformation du contrat est nécessaire, plutôt que d'apporter des modifications mineures qui cibleraient de manière spécifique donc l'application des pouvoirs de l'ICANN sur des niveaux d'utilisation malveillante clairement identifiables. Je ne sais pas exactement quel est le bon terme, mais je

crois que c'est nous qui allons finalement créer ces murs si nous sommes trop voraces dans notre rhétorique. Et donc, je pense que plus nous ciblons les questions, plus nous obtiendrons la coopération des autres acteurs. Enfin, c'est simplement une suggestion. Laureen.

ALAN GREENBERG : Peut-être que c'est la première discussion que nous devons tenir.

JONATHAN ZUCK : Oui. Tout à fait.

LAUREEN KAPIN : Merci Jonathan. Je souhaitais faire écho à certains de vos commentaires et noter que le GAC à travailler de manière concentrée sur des propositions spécifiques pour une fourniture de contrat qui lutte contre l'utilisation malveillante du DNS. C'est vraiment quelque chose que nous travaillons. Et il y a des précédents dans certaines parties de la communauté qui vraiment appuient les recommandations de 2009 des autorités d'application de la loi, qui ensuite ont été intégrées dans le cadre des négociations de l'ICANN. Et je pense que c'est un modèle utile à considérer parce que, encore une fois, c'était des recommandations spécifiques et ciblées pour tout ce qui concernait la sécurité publique et l'application de la loi. Et ceci a informé les négociations sur les contrats.

Si vous regardez, en 2013, la décision du Conseil d'administration, vous aurez tout l'historique. Et de toute évidence, c'est un modèle qui a été

employé. Et enfin de compte, qui a été efficace, puisqu'en 2013, les contrats reflétaient la plupart de ces recommandations si ce n'est pas toutes.

Donc, je souhaitais simplement souligner que c'est un modèle qui pourrait être utile, surtout dans la mesure où d'autres acteurs pourraient rejoindre le GAC dans le cadre de ces propositions. Et donc, je pense qu'il pourrait être efficace de mobiliser le modèle multipartite pour s'assurer que l'ICANN, dans le cadre de ces négociations, est informée par les parties qui sont intéressées à cette initiative.

JONATHAN ZUCK :

Oui, tout à fait Laureen. Je ne sais pas, est-ce qu'on est en train de réfléchir à cette idée donc d'une réflexion conjointe entre l'ALAC et le GAC, avec une petite équipe qui pourrait donc réfléchir à ces propositions, réfléchir à ce qu'on pourrait ensemble recommander ?

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui. Je trouve que c'est une bonne idée, Jonathan, d'avoir en fait un livre blanc conjoint.

Nous avons déjà publié des déclarations de principes conjointe. Donc, peut-être qu'on pourrait faire appel aux volontaires et former un petit groupe de personnes intéressées, un petit groupe conjoint qui pourrait travailler sur ce document pour déclencher la discussion que nous souhaitons voir survenir avant tout nouveau gTLD.

JONATHAN ZUCK :

Excusez-moi de vous interrompre ; je dois dire que l'ALAC en particulier a donné une certaine impression au Conseil d'administration et à ICANN org je pense aussi que nous ne souhaitons pas de nouvelles séries. Et je crois que c'est beaucoup trop simplifié, notre positionnement, par rapport à la nouvelle série. C'est intéressant, mais— c'est intéressant parce que dans les coulisses, c'est un petit peu ce que j'ai entendu par rapport à notre positionnement sur les nouvelles séries. C'est qu'en fait nous n'en voulons pas. Et donc, c'est pour ça que nous mettons autant de questions en avant.

Mais je crois que notre positionnement, c'est simplement qu'il n'y a pas urgence. Mais c'est ironique, parce qu'en fait on apprécierait d'en avoir une. C'est un point de changement. Un point de commutation. Et donc, c'est pour ça qu'on ne souhaitait pas que cette question soit trop promue dans le groupe de travail sur les SubPro. C'est simplement que nous souhaitons travailler sur la série de 2012. Donc nous souhaitons une nouvelle série, mais nous souhaitons certaines choses en place avant. Donc, nous avons identifié une opportunité de changement ; tout le monde est très motivé pour avancer. Mais je voulais quand même vous parler de cette perception un peu trompeuse, comme quoi nous ne voudrions pas cette nouvelle série, alors qu'en fait c'est plutôt l'opposé.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Jonathan.

Effectivement, donc exploitons cette opportunité et maximisons les bénéfices que nous avons. Alors, il ne nous reste que huit minutes, et nous n'avons toujours pas parlé de l'intérêt public. Donc, si l'on pouvait passer à la diapositive suivante.

Je ne sais pas qui est chargé de l'intérêt public. Nous avons Jorge du côté du GAC, et je vois le nom de Justine, Alan et Hadia. Jorge ?

JORGE CANCIO, VICE-PRÉSIDENT DU GAC : Oui, merci Manal. Jorge Cancio, donc, au micro pour la Suisse.

Je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui. Donc cette conversation s'annonce brève. Mais, en ce qui me concerne, nous avons déjà beaucoup parlé de l'intérêt public lorsque nous avons parlé de l'utilisation malveillante du DNS ou lorsque nous avons parlé de la relation entre l'ICANN et les gouvernements, et de la meilleure manière de coopérer avec les structures At-Large.

Alors, pour présenter la question, comme vous le savez, une des valeurs fondamentales dans les statuts de l'ICANN énonce que l'ICANN doit appuyer une participation très large et informée qui reflète les différentes fonctions géographiques et de diversité de l'Internet, à tous les niveaux d'élaboration de politiques, de prise de décision, de manière à s'assurer que le processus d'élaboration de politiques ascendant et multipartite représente bien l'intérêt public, et que les politiques sont transparentes est responsable. Donc il y avait un plan

d'organisation d'une séance plénière sur le cadre d'intérêt public, qui est en fait un travail pilote, un projet pilote, du Conseil d'administration. C'était prématuré, donc cette séance a été modifiée. C'est devenu une séance d'information ou certaines données ont été partagées. C'était il y a quelques semaines de ça.

Mais c'est une décision qui a été prise dans la mise en place de l'ordre du jour. Donc nous avons pensé pouvoir au moins lancer la discussion avec un certain nombre de questions d'ordre général que vous avez donc à l'écran.

Alors, la question est posée à niveau plutôt pragmatique. Donc, que pensons-nous par rapport aux récents processus d'élaboration de politiques ? Est-ce que les résultats de ces PDP reflètent bien l'intérêt public ?

Et deuxième question, plutôt structurelle, serait-il nécessaire donc de faire évoluer les structures pour améliorer les positionnements d'intérêt public ?

Et une autre question sur la collaboration. Une collaboration plus étroite. Nous avons justement parlé de ça dans le cadre de l'utilisation malveillante du DNS.

Donc voilà, c'est tout pour cette petite introduction. Et donc, je cède la parole à nos collègues de l'ALAC. Je ne sais pas si c'est Justine ou Hadia qui vont intervenir. C'est sans doute simplement le début de cette conversation de toute façon.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je vois Hadia, et ensuite Alan.

HADIA EL-MINIAWI :

Merci, Jorge, pour cette introduction ; merci Manal.

Étant donné que les questions sont très spécifiques, je vais moi aussi être très précise dans ma réponse.

Donc je vais parler du WHOIS, des données d'enregistrement de gTLD, et de savoir si oui ou non l'intérêt public a été pris en considération.

Donc l'intérêt public a été mentionné ; il a été évoqué, mais considéré non. Je ne pense pas. Et la raison pour laquelle je vous dis ça, c'est que si par exemple on souhaite prendre en considération l'intérêt public par rapport aux avantages pour la communauté de l'Internet, eh bien, il aurait fallu effectuer une mise en balance entre les avantages de la différenciation et les risques de divulgation d'informations à caractère personnel des personnes physiques aux parties contractantes et aux titulaires de nom de domaine. Donc, non. Nous n'avons pas effectué cette mise en balance.

Et donc, il faudrait peut-être considérer l'intérêt public en ce qui concerne les processus de l'ICANN et les politiques. Est-ce que toutes les utilisations malveillantes ont été prises en compte ? Et si l'on souhaite faire ceci, eh bien, il y a différentes considérations, différents points à intégrer, y compris les déclarations minoritaires, pouvoir si oui ou non nous avons des recommandations équilibrées qui prennent en compte tous les points de vue.

Encore une fois, je répète, ceci n'a pas été fait. Les déclarations minoritaires en sont la preuve. Dans toutes ces déclarations minoritaires, donc il y a cinq groupes sur les neufs qui en fait ont le même point de vue. Donc, cinq sur les neufs, est-ce que c'est une minorité ? Donc, pour moi, la réponse semble être négative.

Par rapport à la deuxième question, en ce qui concerne les enjeux, je crois que, ce qu'il faut peut-être faire, c'est incorporer l'intérêt public pendant l'évaluation. Pendant donc les processus d'élaboration de politiques, plutôt que d'attendre que les recommandations soient avancées pour tester si ces recommandations et ces définitions sont conformes à l'intérêt public ou pas, ou si elles sont dans l'intérêt public ou pas. Et donc, je crois que c'est l'erreur que nous ne cessons de répéter. Nous prenons des décisions, nous définissons des recommandations sans, en fait, prendre en considération l'intérêt public pendant le processus. Et une fois que les décisions sont prises, eh bien, nous commençons à utiliser des outils pour tester ces recommandations et pour voir si elles sont dans l'intérêt public ou pas. Et je crois que, l'enjeu, c'est justement ça. Et l'on tirerait davantage de bénéfices à utiliser l'outil pendant le processus en lui-même.

Donc, l'utiliser pendant l'élaboration de recommandations plutôt que de l'utiliser après, une fois que tout a été envoyé au Conseil d'administration pour en fait tester si oui ou non c'est dans l'intérêt public.

Donc je vais m'arrêter là et repasser la parole à Manal ou Alan.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Hadia.

Nous avons Alan, Marita, Justine et puis nous concluons. Désolée d'avoir pris plus de temps que prévu. Je pense que ce sera bon si on reste pendant cinq ou six minutes de plus. Alan.

ALAN GREENBERG :

Merci. Je serai bref.

Pour ce qui est de la manière dont l'intérêt public a été considéré dans les groupes PDP récents, il y a eu beaucoup de discussions portant sur l'intérêt public et la perception de ceux qui parlent en représentation de l'intérêt public.

Que l'on accepte ou pas ces considérations, c'est une tout autre question. Mais cela a été soulevé. Et dans l'EPDP, beaucoup moins.

Il y a eu des aspects, surtout dans les étapes 1 et 2A, dans lesquels l'intérêt public n'était même pas évoqué. On n'en parlait pas au moment de formuler des recommandations. Je ne sais pas comment résoudre cela. Dans une certaine mesure, j'imagine que c'est lié à la direction, mais également au processus de définition de la charte. Il y a du travail à faire dans ce sens.

Pour ce qui est de la collaboration entre le GAC et l'ALAC au sein de ces groupes de travail, il faut que l'on s'assure de ne pas tout simplement parler ici à nos réunions, mais d'agir.

Et la pratique qui a évolué est de nous réunir avant chaque réunion de l'EPDP ; avant chacune des réunions, on devrait se réunir entre ceux qui

avons des points de vue similaires pour trouver des opinions communes.

Heureusement, au sein de l'EPDP, nous avons des unités constitutives avec lesquelles nous sommes d'accord qui programme des appels. Je serai direct. Ici, ce qu'il faut, c'est que quelqu'un soit proactif, qu'il convoque aux réunions, qu'il invite les autres, et puis d'en discuter. Se dire tout simplement « Nous devons coopérer » ne suffit pas. Et je voudrais m'assurer que, à l'avenir, lorsqu'il y a des PDP ou d'autres groupes au sein de l'ICANN, que nous devrions coopérer, nous le fassions, que nous consacrons le temps et le travail à ce faire, non seulement à échanger des documents, mais de nous réunir pour nous mettre d'accord avant les réunions. Et je pense que c'est une manière très efficace de procéder. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup Alan. Marita.

MARITA MOLL : Oui bonjour. Vous m'entendez ?

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui, merci.

MARITA MOLL : Je pense comprendre d'où vient cette question de Jorge. Nous avons travaillé ensemble pour essayer d'organiser une séance publique vis-à-

vis du cadre d'intérêt public qui fait l'objet d'un projet pilote au Conseil d'administration actuellement. Ils travaillent à l'évaluation et à la mise en œuvre de différentes décisions.

Et je pense que l'un des grands empêchements que nous avons rencontrés est cet intérêt public comme terme qui doit être traité soigneusement pour essayer d'éviter d'ouvrir la boîte de pandore qui peut susciter une discussion infinie sur ce qu'est l'intérêt public.

Les questions sont donc bonnes. Mais je pense que l'on devrait être prudent au moment d'utiliser le terme intérêt public avant d'avancer. Je prends cela pour introduction, pour point de départ d'une discussion qui pourrait devenir une séance publique lors de la prochaine réunion, et j'espère que nous pouvons continuer à y travailler ensemble pour trouver une solution commune et créer une séance publique qui puisse aller au-delà du cadre d'intérêt public sans nous perdre dans les labyrinthes de ce qu'est l'intérêt public. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci Marita.

On me dit que nous devons tout à fait conclure cette séance. Justine, vous avez une seconde.

JUSTINE CHEW :

Oui. Très rapidement, je voulais parler du SubPro. L'une des difficultés à ce sujet, et je serai directe, est qu'il est ciblé aux opérateurs de TLD et

aux candidats, pas au public. Donc les inquiétudes et les discussions pour ce qui est de l'intérêt public ne sont pas évidentes.

Cependant, il y a eu des engagements d'intérêt, par exemple d'intérêt public, qui n'ont pas toujours fait partie de la discussion. Avenir, s'il y avait une initiative conjointe entre les comités consultatifs, je pense que l'on devrait essayer de discuter avec la GNSO pour pouvoir ajouter les questions d'intérêt public au processus d'établissement de la charte d'emblée, pour qu'ils fassent partie de la charte. Ce serait très utile. Et je m'arrêterai là. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci. Désolée Justine. Désolée à tous. Nous avons pris du retard.

Merci à tous. Maureen, nous allons conclure. Pas de remarques ? Très bien. Merci à tous, au revoir, après la pause.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]